

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Convention de partenariat
entre la CCNS, le conservatoire
d'espaces naturels des Hauts
de France et les personnes en
charge de la gestion, du
troupeau de chevaux de la
CCNS.

Date de convocation :
29 Avril 2024

Date de séance :
7 mai 2024

Date d'affichage :
23 mai 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 98/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des
fêtes communale de Hangest-sur-Somme, sous la présidence de
Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, DE
ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE A.

Mrs PINCHON, LEITAO, , HERBETTE, MOREL, FOURCROY,
DELIASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON,
DELAFOSSSE, GUILLOT,, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,
WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, CARLE, DELATTRE,
LOUETTE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient absents, excusés :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, SOUILLARD, LICOUR,
CERNEY.

Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE E, LEULIER, COLOMBEL,
MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER,
LEBLANC D, LEBLANC, JM.

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY

Mme CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

M ALEXANDRE donne pouvoir à Mme BENEDINI

Secrétaire de séance : M PINCHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Dans le cadre de ses compétences aménagement de l'espace
et protection de l'environnement, la communauté de
communes Ouest Amiens (devenue en 2017 communauté
de communes Nièvre et Somme) a acheté trois chevaux
fjords en 1990 afin d'assurer l'entretien des marais
communaux de son territoire.

Aujourd'hui, 7 chevaux fjords pâturent les marais
communaux et départementaux de Belloy-sur-Somme, la
Chaussée et la vallée d'Acon.

Ces chevaux sont mis à disposition de bénévoles qui gèrent le troupeau et la conduite du pâturage en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Le Conservatoire a pour objet statutaire quant à lui de contribuer à la préservation du patrimoine naturel remarquable en privilégiant la contractualisation avec les propriétaires de sites d'intérêt patrimonial. Il est aujourd'hui gestionnaire de plusieurs sites naturels sur le territoire de la CCNS: les marais de la Chaussée, Picquigny, Tirancourt, la vallée d'Acon, Belloy, les marais du Château et des Cavins à Bourdon, ainsi que les larris d'Hangest et de la vallée d'Acon.

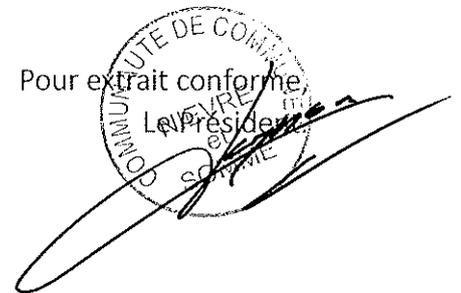
La CCNS, le Conservatoire, les bénévoles et les communes ont donc décidé de s'associer pour poursuivre cette gestion des marais par pâturage. Une convention est nécessaire pour définir les modalités partenariales qui prévaudront entre les cinq parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer cette convention de partenariat.
- autorise le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette affaire

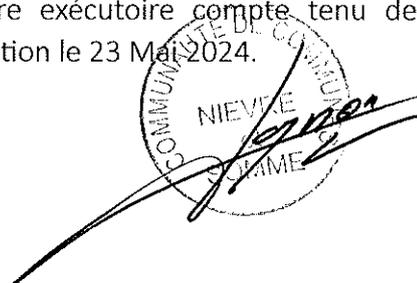
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Président



Signature of the President over a circular stamp of the Communauté de Communes de Nievre et Somme.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 Mai 2024 et de sa publication le 23 Mai 2024.



Signature of the President over a circular stamp of the Communauté de Communes de Nievre et Somme.